

Pratiquer la paie en cabinet d'expertise-comptable

RS5279 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315t
Formacode(s)	32688
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	14/10/2020
Date d'échéance	14/10/2025

Certificateur(s)

CTRE FORMATION PROFESSION COMPTABLE · SIRET : 38314463100041

Partenaires habilités

12 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 12 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE ETUDES EXPERT-COMPTABLE AQUITAINE	32692219200025	Former et organiser l'évaluation
CENTRE REG FORMATION PROFESSION COMPTABL	34791915100030	Former et organiser l'évaluation
CTRE ETUDE EXPERTS COMPT CAC REG ANG	37962734200015	Former et organiser l'évaluation
CTRE FORMAT PROFESSION COMPTABLE ALSACE	41871763300014	Former et organiser l'évaluation
FORMAT	35007299700025	Former et organiser l'évaluation
FORMAT	35007299700033	Former et organiser l'évaluation
FORMEGA	39116985100030	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT REGIONAL EXPERTISE COMPTABLE	32676869400035	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT SUPERIEUR PREP ETUDES COMPTABLE	34032523200031	Former et organiser l'évaluation
IRF BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	49109634300018	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 12 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5279-pratiquer-la-paie-en-cabinet-d-expertise-comptable/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification s'adresse exclusivement à une population cible de collaborateur débutant en paie au sein d'un cabinet d'expertise-comptable :

? entrant en cabinet d'expertise-comptable (gestionnaire de paie venant de « l'entreprise », demandeur d'emploi...);

? ou bien occupant d'autres fonctions en cabinet d'expertise-comptable (collaborateur comptable, collaborateur social).

La certification a pour objectifs de répondre aux besoins du marché du travail et des professionnels concernés à savoir un besoin en personnel récurrent qualifié et opérationnel rapidement, un besoin en compétences complémentaires et spécifiques au cabinet d'expertise-comptable et un besoin en développement de nouvelles compétences. Par ailleurs, cette certification permet des évolutions professionnelles, l'acquisition de nouveaux

savoirs, de nouvelles méthodes et également un gain en autonomie dans la fonction ainsi qu'une sécurisation des pratiques professionnelles. Enfin, l'objectif est de proposer une certification complémentaire qui puisse combler le delta lié aux caractéristiques des cabinets d'expertise-comptable afin de répondre à leurs besoins en compétences.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Établissement des bulletins de paie courants et des déclarations sociales et fiscales à visée sociale associées

- Vérifier la conformité et la cohérence réglementaire des éléments de rémunération et des variables individuelles de la paie transmis par l'entité cliente.
- Traiter les paies courantes : positionner/mentionner les variables individuelles courantes sur le bulletin de paie, calculer la rémunération, les cotisations sociales associées et les allègements de charges, les sommes exonérées de charges et appliquer le taux de prélèvement à la source des paies courantes selon les variables individuelles courantes, dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Vérifier, au regard de la réglementation applicable, les positionnements des variables et les traitements appliqués. Effectuer des calculs de contrôle en cas d'anomalie détectée.
- Éditer, à partir des données issues du logiciel de paie, contrôler et transmettre la DSN en respectant les obligations réglementaires et spécifiques et dans les délais requis pour prise en compte par les organismes de protection sociale concernés.
- Établir et formaliser, selon la situation de l'entité cliente et à partir des données issues du logiciel de paie, les formulaires de déclarations sociales (hors DSN) et les déclarations fiscales à visée sociale prévues par la réglementation en vigueur.

Établissement des soldes de tout compte courants

- Collecter les éléments constitutifs du dernier bulletin de paie.
- Calculer le solde de tout compte du salarié en prenant en compte les éléments de procédure liés à la rupture ou au départ : calculer la rémunération, calculer les cotisations sociales et fiscales, calculer le solde des congés payés, les primes, les préavis, les indemnités de rupture et éventuellement : acomptes avances et prêts, retenue, saisie arrêt et opposition sur salaire, compte épargne-temps, titres restaurant, CSG – CRDS, remboursement de frais et de titre de transport, cotisations de retraite supplémentaire et prévoyance complémentaire.

Sécurisation du dossier paie

- Contrôler au fil de l'eau le dossier client par auto-contrôle, contrôle hiérarchique ou croisé pour sécurisation et régularisation. Faire un compte-rendu des contrôles et des régularisations effectués.
- Contrôler annuellement les données sociales de l'entité cliente (effectif seuil, réductions, plafond, certains allègements de taux, etc.) par auto-contrôle, contrôle hiérarchique ou croisé pour sécurisation et régularisation.
- Identifier, au regard des évolutions rencontrées par l'entité cliente et de l'actualité, les obligations sociales applicables pour l'année à venir (déclarations sociales, taux de cotisations etc.).

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Intégrer ou exercer au sein d'un cabinet d'expertise-comptable et justifier d'un titre ou diplôme de niveau 5 (fortement recommandé).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Un président de jury, élu au CSO ou bien représentant du CFPC

Deux professionnels extérieurs : un professionnel, expert du domaine, superviseur de la discipline et un professionnel, représentant de la formation, directrice formation du CSO

Base légale

Date de décision	14/10/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5279/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	12
Parcours menés à terme	15
Taux d'achèvement	125 %
Période	03/2022 – 04/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	16
Montant total engagé	57 546 €
Coût moyen par dossier	3 597 €
Durée moyenne	70 h
Période	09/2021 – 11/2024
France compétences	71 %
Entreprise	22 %
Reste à charge titulaire	7 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.